

Le 9 décembre 2015

Transmis par courriel :
registry-greffe@scc-csc.gc.ca

Me Roger Bilodeau, Q.C.
Registraire
Cour suprême du Canada
301, rue Wellington, bureau 166
Ottawa, Ontario K1A 0J1

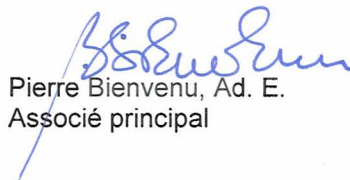
Lee Carter, et al. v. Attorney General of Canada, et al.
File No. : 35591

Monsieur le Registraire,

L'intervenant, Collectif des médecins contre l'euthanasie, appuie la prolongation de la suspension de la déclaration d'invalidité des articles 14 et 241 b) du *Code criminel* sollicitée par la Procureure générale du Canada.

Le Collectif des médecins contre l'euthanasie s'oppose toutefois à la demande de la Procureure générale du Québec suivant laquelle la province de Québec serait soustraite à cette suspension d'invalidité. Pour les motifs exposés dans le mémoire d'intervenant du Collectif des médecins, le droit criminel canadien doit être d'application uniforme à travers le Canada. Le Collectif des médecins soutient donc que cette Cour doit écarter toute demande qui ferait en sorte que le même geste constitue, lorsque posé à Ottawa, un homicide coupable alors que, lorsque posé à Gatineau, il constituerait un acte rémunéré par le régime public d'assurance maladie, et ce, même de façon temporaire.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Registraire, l'expression de nos salutations les meilleures.


Pierre Bienvenu, Ad. E.
Associé principal

c.c. *Me Guy Régimbald*
Me Jean-Yves Bernard
Me Jeffrey W. Beedell
Me Robert J. Frater
Me Robert E. Houston, Q.C.
Me Nadia Effendi
Me Raija Pulkkinen
Me Yael Wexler

Me Martha A. Healey
Me Marie-France Major
Me Albertos Polizogopoulos
Me D. Lynne Watt
Me Sally Gomery
Me Andre Schutten
Me Robin Ryan Bell